



Fraction de Commune
L'Orient

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

LUNDI 31 MARS 2025 – HOTEL DE LA POSTE

Présence du Conseil Général : 33

Conseil exécutif : 5

Excusés : 10

Non excusés : 8

Ordre du jour :

- 1) Contrôle des présences
- 2) Adoption du PV de décembre 2024
- 3) Assermentations
- 4) Communication de la présidente
- 5) Préavis N°1 /2025 : Création d'un parking de 6 places à la ferme du Tilleul, Rue Centrale 36
- 6) Propositions individuelles et divers

Madame Anne-Thérèse Bodenmann débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée générale.

Point 1. Contrôle des présences :

33 personnes présentes ce soir, 10 personnes excusées & 8 personnes non excusées. Le conseil exécutif est quant à lui représenté au complet.

Point 2. PV de juin 2024

Monsieur Felix Morand souhaite qu'un point spécifique à la nouvelle réforme du Village « avenir du Village » soit mis à l'ordre du jour lors des prochaines séances. Madame Anne-Thérèse Bodenmann informe que l'on pourra en effet ajouter un point spécifique lors de la prochaine assemblée du mois de juin en attendant les questions de Monsieur Felix Morand seront répondues au point 6
A la suite, l'assemblée accepte à l'unanimité le PV de décembre 2024.

Point 3. Assermentations :

Monsieur John Briand s'est fait assermenter ce soir.

Point 5. Préavis N°1 /2025 : Création d'un parking de 6 places à la ferme du Tilleul, Rue Centrale 36 :

Monsieur Jean-Pierre Jaccard, rapporteur, prend la parole pour présenter le préavis mentionné ci-dessus.

Le lundi 17 mars, une rencontre a eu lieu entre Monsieur Jean-Pierre Jaccard et la commission dédiée qui était composée de Madame Marie-Luce Freiss et Monsieur Jean-François Aubert afin de statuer sur ce projet. Le conseil exécutif était lui représenté par Messieurs Raphaël Niffenegger et Monsieur Pierre-Maurice Rochat.

Il s'agit notamment de discuter de la création de nouvelles places de stationnement à la Ferme du Tilleul.

La Commune du Chenit a acquis une surface de 2 mètres de large sur 100 mètres de long, devenant ainsi incluse dans une partie du projet. Il est donc indispensable de déterminer la part budgétaire que la Commune devra assumer.

Monsieur Félix Morand souhaite obtenir des éclaircissements concernant la vente du terrain.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat informe qu'il s'agit d'une expropriation volontairement traitée séparément. Les coûts de cette opération ne sont donc pas liés aux travaux à venir.

Monsieur Félix Morand indique qu'il aurait été légitime d'être informé de cette vente et estime que la Commune aurait dû remplacer les places de stationnement supprimées.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat précise que l'achat du terrain remonte à mars 2022. Il reconnaît avoir peut-être omis d'en informer l'assemblée et présente ses excuses à ce sujet. Il souligne que cette démarche relevait des compétences confiées au Conseil Exécutif en début de législature, tout en reconnaissant qu'une présentation en Assemblée Générale aurait été souhaitable dans un souci de transparence.

Monsieur Félix Morand s'enquiert également de l'accessibilité future de la rampe d'accès.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat répond qu'il s'agit d'un terrain appartenant à la Commune, et non au Village.

Monsieur Patrice Masson ajoute que la rampe sera même plus large qu'auparavant.

Monsieur Georges Meylan demande si la terre végétale retirée sera réutilisée ailleurs.

- Il semblerait que non.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat informe également que deux arbres devront être enlevés, mais aucune information n'a encore été officiellement communiquée à ce sujet.

La nature du revêtement au sol reste incertaine à ce stade : il pourrait s'agir de dallage semi-ouvert ou autre. Ce point sera abordé avec l'architecte Thorrens en charge du projet, ainsi que Pierre-André Golay qui s'occupe du déneigement.

Répartition des 6 places de parc :

- 2 places destinées aux employés
- 3 pour les habitants de la ferme
- 1 pour les invités

Concernant la partie financière, Monsieur Félix Morand s'interroge sur la nécessité de faire appel à un ingénieur pour un montant de CHF 5'900. – dans le cadre de la création de simples places de parc, il aimerait également qu'il ait établi le devis.

Les devis ont été établis par deux entreprises, ce qui a conduit aux choix mentionnés dans le préavis. Monsieur Pierre-Maurice Rochat s'engage à poser la question à l'architecte Thorrens.

Décision de l'assemblée

Malgré les incertitudes encore présentes autour du projet, l'assemblée accepte le préavis et autorise le Conseil exécutif à réaliser la création du parking à hauteur de CHF 60'000.–.

Résultat du vote : accepté avec 1 abstention.

6. Propositions individuelles et divers

Monsieur Félix Morand prend la parole pour évoquer l'avenir du Village. En effet, dès le 1er janvier 2027, le Village ne s'occupera plus que de la gestion du patrimoine. Il souligne que le Village de l'Orient ne représente que 10 % de la Vallée de Joux, ce qui pourrait, selon lui, entraîner un certain désavantage pour ses habitants. Il insiste sur le fait que des décisions devront être prises rapidement.

Madame Catherine Golay répond en précisant que les représentants du Village continueront à s'occuper des affaires locales à la suite de la fusion, notamment des bâtiments appartenant au Village.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole afin d'informer également que les immeubles du Village de l'Orient sont en autogestion, ce qui signifie que leur entretien est financé par les loyers perçus.

Il ajoute que les dettes sont également remboursées par le biais de cette autogestion, et non par les impôts des citoyens.

Deux options sont envisagées pour la gestion financière :

1. Percevoir les impôts annuellement, sans passer par une convention.
2. Établir un budget, ce qui pourrait devenir obligatoire si les lois cantonales sont révisées. En effet, le Canton réétudie actuellement l'ensemble des lois, avec une mise en vigueur prévue en juin 2026. Dès lors, nous serons soumis aux mêmes obligations légales que les communes.

Il est également précisé que la convention de fusion a été estimée à 2,5 millions, montant qui serait réparti proportionnellement entre tous les villages. Cela correspondrait à une somme équivalente à ce que nous recevons actuellement via les points d'impôt.

Cette convention, si elle est signée pour une durée de 5 ans, permettrait de faciliter la gestion et le travail administratif.

Monsieur Jean-François Aubert demande si la Fraction de commune est assurée de le rester après 2031, et s'il serait envisageable de passer au statut de société d'intérêt public.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat lui répond que cela dépendra de la volonté des citoyens.

Madame Catherine Golay complète en précisant que passer de Fraction de commune à société d'intérêt public ne serait pas une solution avantageuse, car en tant que Fraction de commune, il est possible d'établir une convention, ce qui ne semble pas permis dans le cadre d'une société d'intérêt public.

Monsieur Raymond Lavanchy, conseiller communal, intervient à son tour pour apporter des éléments de réponse. Il regroupe trois sujets importants :

1. Nouvelle loi sur les communes
2. Nouveau plan comptable, qui comprendra deux parties distinctes : publique et privée
3. Fusion des communes

Concernant la fusion, il rassure les participants en indiquant que les fractions de commune ne devraient pas être fortement impactées. Elles feront désormais partie de la nouvelle commune, mais pourraient même en sortir renforcées. Il rappelle toutefois que si plus aucune participation n'a lieu au sein du Conseil exécutif ou des assemblées, cela entraînera la fin de la fraction de commune.

Concernant la partie comptable, il va falloir scinder la comptabilité en deux parties, la partie public et la partie privée.

Il précise que certains bâtiments tels que la Salle villageoise, l'Hôtel de la Poste et l'Épicerie deviendront des biens publics, et seront donc gérés par la grande Commune, qui devra donner son aval en cas de travaux ou de rénovations.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est la motivation des gens, car c'est nous qui faisons vivre la fraction de commune.

Madame Mary-Luce Freiss signale la présence d'arbres secs et dangereux le long de la piste Vita, et recommande de faire appel à un bûcheron pour procéder à leur abattage.

Monsieur Patrice Masson précise que le nécessaire a déjà été entrepris et que Monsieur Ringo Piguet interviendra prochainement pour finaliser l'opération. À ce jour, cinq arbres ont déjà été abattus, et trois restent encore à couper.

Madame Anne-Thérèse Bodenmann clôt l'assemblée à 21h13 et informe les participants que la prochaine rencontre aura lieu en juin à l'Hôtel de la Poste.

La Présidente :

Anne-Thérèse Bodenmann



La secrétaire :

Lynda Cabras

